

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue au Centre communautaire d'Anse-Bleue
le mardi 15 septembre 2026 à 19h00**

RO-2026-06

1. APPEL À L'ORDRE

M. Guy Thériault, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h00 et souhaite la bienvenue aux quelques 35 citoyens et citoyennes présents à cette trente-quatrième réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Guy Thériault	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Joanne Cormier-Baldwin	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Colin MacLellan	Maire suppléant (<i>par visioconférence</i>)
	Gaëtan Thériault	Conseiller
	Jonathan Thériault	Conseiller
	<u>Assistaient également :</u>	
	André Sonier	Directeur général
	Simonne Godin	Greffière municipale

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Guy Thériault, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guy Thériault, maire, demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour circulé au préalable :

- 7.2 Familles, aînés et partenariats.**
- 9.8.1 Soumissionnaire retenu.**
- 9.8.2 Autorisation pour emprunt intérimaire.**
- 9.12 Libération des fonds de garantie de franchise.**
- 9.13 Représentants officiels – Congrès 2026 de l'AFMNB.**
- 9.14 Proclamation – Semaine de la municipalité 2026.**

L'ordre du jour modifié se lit comme suit :

- 1. Appel à l'ordre.
- 2. Constatation du quorum.
- 3. Déclaration de conflits d'intérêts.
- 4. Adoption de l'ordre du jour.



5. Adoption des procès-verbaux :
 - Réunion ordinaire tenue le 16 juin 2026 ;
 - Réunion à huis clos tenue le 10 août 2026, conformément à l'article 68(2) c) *Directives données à l'avocat du gouvernement local* ;
 - Réunion extraordinaire tenue le 17 août 2026.
6. Affaires découlant des procès-verbaux.
7. Exposés des membres du conseil municipal ;
 - 7.1 Liaisons communautaires, reconnaissance des bénévoles et employés ;
 - 7.2 Familles, aînés et partenariats ;
 - 7.3 Rapport financier au 31 août 2026.
8. Correspondances reçues et envoyées :
 - 8.1 Correspondances reçues : 16 ;
 - 8.2 Correspondances envoyées : 3.
9. Résolutions et arrêtés municipaux :
 - 9.1 Dépôt et première lecture par son titre de l'Arrêté T-01-03-2026 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté procédural du conseil municipal de la municipalité de Rivière-du-Nord* » ;
 - 9.2 Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté T-01-03-2026 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté procédural du conseil municipal de la municipalité de Rivière-du-Nord* » ;
 - 9.3 Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* » :
 - 9.3.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 015-00-2026 ;
 - 9.3.2 Troisième lecture par son titre et adoption.
 - 9.4 Nomination d'un agent d'exécution des arrêtés.
 - 9.5 Résolutions – personnel du secteur Finances :
 - 9.5.1 Transactions sur le compte AccèsD et gestionnaire du compte VISA ;
 - 9.5.2 Autorisation – carte de crédit VISA Desjardins.
 - 9.6 Résolution – Travaux au Centre Edmond-E.-Landry.
 - 9.7 Plan triennal pour le Programme de partenariat pour les routes provinciales municipales (PRPM) 2029-2031.
 - 9.8 Résolutions – Soumission pour la réfection de la rue Châtillon :
 - 9.8.1 Soumissionnaire retenu ;
 - 9.8.2 Autorisation pour emprunt intérimaire.
 - 9.9 Politique - *Communications respectueuses et interactions avec le public*.
 - 9.10 Modification à la politique *Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux* – Volet formation.
 - 9.11 Favoriser l'achat canadien.
 - 9.12 Libération des fonds de garantie de franchise.
 - 9.13 Représentants officiels – Congrès 2026 de l'AFMNB.
 - 9.14 Proclamation – Semaine de la municipalité 2026.
10. Affaires nouvelles.
11. Suivi des dossiers.



12. Présentations et interventions du public.

13. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par M. Gérard Battah, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-083

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion ordinaire du 16 juin 2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Jonathan Thériault et appuyé par M. Yvon Godin, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord tenue le 16 juin 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-084

Réunion à huis clos tenue le 10 août 2026, conformément à l'article 68(2) c) – Directives données à l'avocat du gouvernement local

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le procès-verbal de la réunion à huis clos du conseil municipal tenue conformément à l'article 68(2) c) de la *Loi sur la gouvernance locale*, concernant des *directives données à l'avocat du gouvernement local*, le 10 août 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-085

Réunion extraordinaire du 17 août 2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Joanne Cormier-Baldwin, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord tenue le 17 août 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-086

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Sans objet.

7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le Maire informe les citoyens et citoyennes que chaque membre du conseil municipal livrera son rapport à raison de trois fois par année chacun. Pour sa part, M. le Maire considère qu'il est de son mandat d'informer la communauté mensuellement sur ses activités.

**7.1 Liaisons communautaires, reconnaissance des bénévoles et employés
Familles, aînés et partenariat**

7.2 Familles, aînés et partenariats

La livraison des rapports des conseillers et conseillère débute en septembre avec la présentation des rapports du conseiller Jonathan Thériault, titulaire du dossier *Liaisons communautaires, reconnaissance des bénévoles et employés* et du conseiller Gaëtan Thériault, titulaire du dossier *Familles, aînés et partenariats*.

Les conseillers livrent tour à tour leur rapport, dont copies figurent en annexe du présent procès-verbal.

On souligne de façon particulière la nouvelle initiative qui s'inscrit au programme de reconnaissance des bénévoles, soit la remise d'un prix mensuel appelé *L'étincelle communautaire* qui sera inauguré en octobre prochain avec la remise du Prix à un ou une bénévole méritant.e de notre municipalité.

7.3 Rapport financier au 31 août 2026 (D)

M. André Sonier, DG, présente le rapport financier au 31 août 2026 de la municipalité.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que les rapports des membres du conseil municipal, incluant les résultats financiers au 31 août 2026, soient acceptés comme présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-087

8. CORRESPONDANCES REÇUES ET ENVOYÉES (D)

8.1 Correspondances reçues : No. 1 à 16

Pour information.

8.2 Correspondances envoyées : 3

Pour information

9. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**9.1 Dépôt et première lecture par son titre de l'Arrêté T-01-03-2026 intitulé
« Arrêté modifiant l'Arrêté procédural du conseil municipal de Rivière-du-Nord »**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par M. Gérard Battah que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord adopte en première lecture par son titre l'Arrêté T-01-03-2026 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté procédural du conseil municipal de Rivière-du-Nord ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-088

M. Thériault fait la lecture par son titre de l'Arrêté T-01-03-2026.

9.2 Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté T-01-03-2026 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté procédural du conseil municipal de la municipalité de Rivière-du-Nord »

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Yvon Godin, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté T-01-03-2026 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté procédural du conseil municipal de la municipalité de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-089

M. Thériault fait la lecture par son titre de l'Arrêté T-01-03-2026.

9.3 Arrêté 015-00-2026 intitulé « Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord »

9.3.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 015-00-2026

M. Guy Thériault, maire, explique que conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B. 2017, ch. 18, art. 15,3*, la version intégrale de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* » fut rendue disponible aux citoyens et citoyennes sur le site web de la Ville de Rivière-du-Nord le 17 juin 2026, permettant ainsi de ne pas en faire la lecture intégrale dans le cadre de la présente réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par M. Yvon Godin que, conformément aux dispositions de l'article 15.3 de la *Loi sur la gouvernance locale*, l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* » ne fasse pas l'objet d'une lecture intégrale dans le cadre de la présente réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-090

9.3.2 Troisième lecture par son titre et adoption

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Jonathan Thériault, que l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-091

M. Thériault fait la lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026.

9.4 Nomination d'un agent d'exécution des arrêtés

ATTENDU QUE conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale, L.N-B 2017, c. 18*, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local, et déterminer leurs mandats ;

ATTENDU QUE la firme Maritime Enforcement Services Inc. a été retenue pour s'occuper de l'exécution des arrêtés de la ville de Rivière-du-Nord ;

ATTENDU QUE Gabriel Vienneau s'est ajouté dernièrement à l'équipe de Maritime Enforcement Services Inc. à titre d'agent chargé de l'exécution des arrêtés et qu'il remplacera Sylvie Robichaud dans son rôle d'agente pour les dossiers de la ville de Rivière-du-Nord,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le nom de Gabriel Vienneau soit ajouté à la liste des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour la ville de Rivière-du-Nord en date 1^{er} août 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-092

9.5 Résolutions – Personnel du secteur Finances

9.5.1 Transactions AccèsD et VISA Desjardins

ATTENDU QUE le personnel du secteur Finances de la ville de Rivière-du-Nord transige sur le compte AccèsD de la municipalité et est également responsable de la gestion du compte VISA de la ville ;

ATTENDU QUE Nathalie Saulnier s'est récemment jointe à l'équipe du secteur Finances à titre d'adjointe à la comptabilité et soutien administratif, en remplacement de Lina Martin,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gaëtan Thériault :

- **QUE** le nom de Lina Martin soit retiré de la liste des signataires autorisés à signer les chèques en deuxième signature et également de la liste des personnes autorisées à transiger sur le compte AccèsD de la municipalité de Rivière-du-Nord ;
- **QUE** Nathalie Saulnier soit autorisée à signer les chèques en deuxième signature et que son nom soit ajouté à la liste des personnes autorisées à transiger sur le compte AccèsD de la municipalité de Rivière-du-Nord ;
- **QUE** le nom de Lina Martin soit retiré et celui de Nathalie Saulnier ajouté à la liste des gestionnaires du compte VISA Desjardins de la municipalité ; et



- QUE ces modifications prennent effet immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-093

9.5.2 Autorisation – carte de crédit VISA Desjardins

ATTENDU QUE la procédure en vigueur pour l'octroi des cartes de crédit de la municipalité prévoit que des cartes VISA Desjardins d'UNI Coopération financière soient émises aux membres du personnel municipal.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Joanne Cormier-Baldwin, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord autorise Mme Lyne Levesque à se procurer, au nom de la municipalité, une carte VISA Desjardins d'UNI Coopération financière au montant de 3 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-094

9.6 Résolution – Travaux au Centre Edmond-E.-Landry

ATTENDU QUE des travaux de réparation sont présentement en cours au Centre Edmond-E.-Landry en préparation de l'ouverture pour la saison 2026-2027 ;

ATTENDU QUE les planchers des douches ont été recouverts d'époxy au coût de 5 830 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE de nouvelles vitrines de protection plus hautes, obtenues gratuitement de la Ville de Caraquet suite à la fermeture du Colisée Léopold-Foulem, ont été installées au Centre Edmond-E.-Landry, permettant ainsi d'augmenter les possibilités de location de glace ;

ATTENDU QU'un montant de 5 409,40 \$ plus taxes a été investi en matériaux pour l'installation de ces vitrines,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Jonathan Thériault et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord autorise une dépense totale de 11 239,40 \$ plus taxes pour les travaux de réparation qui ont été effectués au Centre Edmond-E.-Landry.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-095

9.7 Plan triennal pour le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM) 2029-2031

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord adopte le document intitulé « *Plan triennal du Programme de partenariat pour les routes provinciales municipales de 2029-2031 de la ville de Rivière-du-Nord* » tel que rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-096

9.8 Résolutions – Soumission pour la réfection de la rue Châtillon

9.8.1 Soumissionnaire retenu

ATTENDU QU'UN appel d'offres pour la réfection de 1 km sur la rue Châtillon a été publié le 26 août 2026, avec l'ouverture des soumissions prévue pour le 10 septembre 2026 à 10h00 ;

ATTENDU QUE deux soumissions furent reçues et ouvertes en présence d'un représentant de Roy Consultants, firme d'ingénierie retenue pour la gestion de ce projet ;

ATTENDU QUE les deux soumissions furent analysées par Roy Consultants et qu'une recommandation fut émise par la firme d'ingénierie,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord accepte la recommandation de Roy Consultants d'octroyer au plus bas soumissionnaire, soit Landry Asphalte Ltée, le contrat pour la réfection de 1 km sur la rue Châtillon à Maisonnnette, au montant de 633 060,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-097

9.8.2 Autorisation pour emprunt intérimaire

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour les travaux de réfection sur la rue Châtillon s'est terminé le 10 septembre 2026 et que le contrat a été octroyé à Landry Asphalte Ltée ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus débiter au plus tard le 12 octobre 2026 ;

ATTENDU QUE la municipalité compte régler le coût de cette première étape de réfection à même les fonds gouvernementaux disponibles au budget 2026 ;

ATTENDU QUE les montants à verser par la Province du Nouveau-Brunswick sur les fonds municipaux ne seront pas accessibles avant la fin 2026,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gérard Battah, que la ville de Rivière-du-Nord contracte un emprunt intérimaire auprès d'UNI Coopération financière au montant de 650 000 \$ pour un terme ne dépassant pas un (1) an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-098

9.9 Politique – Communications respectueuses et interaction avec le public

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-du-Nord reconnaît l'importance de maintenir un climat de respect, de courtoisie, de dignité et de collaboration dans toutes les communications et interactions liées aux affaires municipales ;

ATTENDU QUE les élus municipaux, les employés municipaux et les citoyens jouent tous un rôle important dans le maintien de relations constructives et respectueuses au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE les élus et les employés municipaux doivent pouvoir exercer leurs fonctions dans un environnement exempt d'intimidation, de menaces, de harcèlement, d'insultes ou de comportements irrespectueux ;

ATTENDU QUE les citoyens ont le droit d'être entendus, de poser des questions, de faire part de leurs préoccupations et d'exprimer leurs opinions à l'égard des services et des décisions municipales, et ce, dans le respect des personnes qui les représentent ou qui les servent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique claire permet de préciser les attentes de la municipalité en matière de comportement et de communication, tout en favorisant un traitement équitable et cohérent des situations problématiques ;

ATTENDU QUE cette politique vise notamment à prévenir les situations d'escalade, à favoriser le dialogue et à assurer que les interactions avec le public se déroulent dans un climat propice à la résolution des problèmes et à la prestation efficace des services municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite promouvoir une culture organisationnelle fondée sur le respect, l'écoute, la bonne foi, la transparence, l'équité et la collaboration,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Gérard Battah :

- **QUE** le conseil municipal de Rivière-du-Nord adopte la politique sur les communications respectueuses et les interactions avec le public telle que rédigée et circulée ;
- **QUE** cette politique s'applique aux membres du conseil municipal, aux employés de la municipalité, ainsi qu'aux interactions de la municipalité avec les citoyens et toute autre personne faisant affaire ou communiquant avec la municipalité ;
- **QUE** la municipalité encourage la résolution des différends et des préoccupations par le dialogue, l'écoute et les mécanismes administratifs appropriés, tout en se réservant le droit de prendre des mesures raisonnables et permises par la Loi lorsqu'une communication ou un



comportement devient menaçant, abusif, harcelant ou autrement inacceptable ;

- **QUE** la direction générale soit autorisée à mettre en œuvre cette politique, à en assurer la communication auprès des élus et des employés et à recommander au conseil toute modification jugée nécessaire à son application.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-099

9.10 Modification à la politique *Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux* – Volet formation

ATTENDU QUE le ministère des Gouvernements locaux élabore présentement un programme de formation continue pour les élus municipaux, afin de les accompagner dans l'exercice de leurs mandats ;

ATTENDU QUE les réalités municipales sont de plus en plus complexes, notamment en matière de gestion financière, d'urbanisme, d'environnement, de gouvernance et de législation, et qu'il est donc important que les élus puissent actualiser régulièrement leurs connaissances et développer leurs compétences ;

ATTENDU QU'UNE formation adéquate favorise une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun, renforce la qualité de la prise de décision, et contribue à une gouvernance plus transparente, efficace et responsable ;

ATTENDU QUE le fait d'investir dans la formation des élus contribue directement à la capacité des municipalités à relever les défis actuels et à mieux répondre aux besoins de leurs citoyens ;

ATTENDU QUE la formation des élus municipaux est essentielle pour leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités et prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de leur collectivité,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord accepte que les allocations octroyées aux élus pour la formation directement reliée aux programmes offerts aux gouvernements locaux par la Province du Nouveau-Brunswick soient calculées en sus du montant annuel accordé pour les frais de représentation, et que la politique *Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux* soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-100

9.11 Favoriser l'achat canadien

M. le Maire indique que la Première ministre Susan Holt a convoqué les Maires à une rencontre la semaine dernière afin de solliciter l'appui des municipalités dans les mesures mises en place par son Gouvernement, visant à soutenir l'économie locale dans le contexte actuel de la guerre tarifaire en cours avec les États-Unis.

Le conseil municipal de Rivière-du-Nord est entièrement en accord avec la position du Gouvernement sur ce dossier et s'engage à continuer de favoriser l'achat local en autant que possible, et de demeurer responsable dans son approvisionnement afin de protéger les intérêts de la communauté et l'économie néo-brunswickoise.

9.12 Libération des fonds de garantie de franchise (D)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin, constituant maintenant Rivière-du-Nord, sont titulaires d'une police d'assurance en responsabilité civile et en biens via le courtier AON sous le numéro PL000143 pour Bertrand, PBL000149 pour Grande-Anse, PBL000153 pour Maisonnnette et PBL000165 pour Saint-Léolin ;

CONSIDÉRANT QUE ces polices sont sujettes à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire et en biens ;

CONSIDÉRANT QUE des fonds de garantie des valeurs telles que démontrées dans le tableau A furent mis en place pour chaque terme afin de garantir ces franchises collectives en responsabilité civile primaire et pratique d'emplois et en biens, et que les municipalités de Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin y ont investi une quote-part, tel que démontré dans le tableau A ;

CONSIDÉRANT QUE l'AFMNB émet les remboursements des soldes de franchises pour les termes répondant à la convention de libération des fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des municipalités assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées au courtier touchant lesdites polices et lesdits fonds de garantie de franchises collectives ont été traitées et fermées par les assureurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-du-Nord (Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin) confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise via le courtier AON pour les termes définis dans le tableau A pour laquelle les coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-du-Nord (Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin) demande que les soldes définis dans le tableau A soient libérés conformément à l'article 5 ;

CONSIDÉRANT QU'IL est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédent desdits fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-du-Nord (Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin) s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation, de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour les périodes démontrées dans le tableau A ;

CONSIDÉRANT QUE les assureurs pourront alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-du-Nord (Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin) s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qui lui sera ristourné desdits fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour les périodes du tableau A ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Jonathan Thériault et appuyé par M. Gaëtan Thériault :

- d'obtenir une lettre du courtier confirmant qu'il autorise l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fonds de garantie

de franchise collective en responsabilité civile primaire et pratique d'emplois pour les périodes du tableau A ; et

- d'autoriser l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick à procéder aux versements des soldes desdits fonds de garantie aux membres du regroupement des villages, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-101

9.13 Représentants officiels – Congrès 2026 de l'AFMNB

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Gérard Battah, que M. Guy Thériault, maire, et M. Jonathan Thériault, conseiller, soient nommés représentants officiels avec droit de vote pour la ville de Rivière-du-Nord, à l'Assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick qui se tiendra à Moncton le 16 octobre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-102

9.14 Proclamation – Semaine de la municipalité 2026

CONSIDÉRANT QUE la participation communautaire aux élections locales et le taux de participation des électeurs sont importants ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement communautaire dans le processus décisionnel de la municipalité est essentiel à un système démocratique sain ;

CONSIDÉRANT QUE la compréhension des opérations et des services offerts par l'administration locale est d'une importance primordiale pour une participation significative au niveau local ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de reconnaître également la contribution des employés municipaux, les pompiers de notre Service d'incendie, ainsi que les nombreux bénévoles qui nous permettent d'offrir des services essentiels à la population de Rivière-du-Nord,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord déclare par la présente la semaine du 20 au 26 septembre 2026 la Semaine de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-103

10. AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

11. SUIVI DES DOSSIERS.

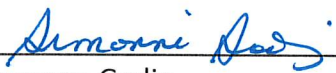
Sans objet.

12. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

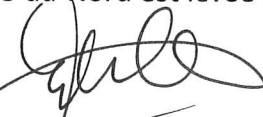
Quelques interventions sont effectuées par les citoyens et citoyennes présents sur différents sujets.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord est levée à 20h00.


Simonne Godin
Greffière municipale




Guy Thériault
Maire

Rapport du Conseiller mardi 15 septembre 2026

Liaison Communautaire & reconnaissance des bénévoles

Jonathan Thériault

Initiative 1; La parole aux citoyens

J'ai élaboré une liste des différents comités, organismes sociaux, culturels et Sportifs de la ville que je vais rencontrer au mois d'octobre en compagnie de notre agent communautaire. M. Sorgho se chargera de communiquer la date le lieux et l'heure des rencontres aux divers intervenants. Quatres rencontre auront lieu dans nos 4 quartiers afin de développer et soutenir les relations avec les différents comités et le conseil municipal. L'objectif de c'est rencontres est de favoriser le dialogue et la coopération afin de pouvoir contribuer à la vivacité de la ville de RDN. Faites-moi part par courriel a l'adresse Jonathan.theriault@rivieredunord.net si l'omission d'un comité semble avoir été fait par mégarde.

Initiative 2; l'Étincelle Comunnautaire

J'ai également mis en place un programme de reconnaissance des bénévoles qui se dénommera L'Étincelle Communautaire. Cette distinction mensuelle sera remise à une personne s'étend illustrer de manière bénévole. Le conseil municipal fera part de leurs choix au comité plénier. La distinction sera remise au lauréat au début de la réunion ordinaire du conseil municipal. Une étincelle semble minime mais provoque un grand effet! Faire du bénévolat pour sa communauté, c'est allumé plusieurs étincelles qui feront briller notre Étoile.

Dossier : Liaisons communautaires, reconnaissance des bénévoles et employés

Responsable : Jonathan Thériault

Priorité stratégique : XXXXXX

Priorités :

1 – Assurer la liaison avec les différents organismes communautaires de la Ville de Rivière du Nord

2 – Favoriser le sentiment d'appartenance et d'engagement de nos bénévoles et employés

3 – Contribuer à la vivacité de la Ville de Rivière du Nord

Initiative (Mesurable 1) : Rencontrer les différents organismes sociaux, culturels et sportifs de la Ville

Initiative (Mesurable 2) : Développer et soutenir les relations avec les différents comités

Initiative (Mesurable 3) : Mettre en place un programme de reconnaissance des bénévoles pour la Ville de Rivière du Nord



Stratégie municipale de développement des partenariats 2026-2031

Ville de Rivière-du-Nord, Nouveau-Brunswick

« Bâtir ensemble une communauté forte, active, durable et prospère »

Gaëtan Thériault, conseiller

Familles, aînés et partenariat

Stratégie municipale de développement des partenariats 2026-2031

Ville de Rivière-du-Nord, Nouveau-Brunswick

1. Vision

La Ville de Rivière-du-Nord souhaite devenir une municipalité qui **travaille avec sa communauté plutôt que d'agir seule.**

La Stratégie municipale de développement des partenariats vise à créer un réseau durable de collaboration entre la Ville, les gouvernements, les organismes communautaires, les établissements d'enseignement, les entreprises, les institutions, les associations, les citoyens et les autres acteurs du territoire.

L'objectif est de mobiliser les compétences, les ressources, les infrastructures, les connaissances, les possibilités de financement et les réseaux de chacun afin d'accélérer la réalisation des priorités municipales.

2. Objectif général

Développer et maintenir des partenariats stratégiques permettant à la Ville de Rivière-du-Nord :

- d'améliorer la qualité de vie de la population;
- de réaliser davantage de projets avec les ressources disponibles;
- d'accroître sa capacité à obtenir des financements externes;
- de favoriser le développement économique et communautaire;
- de renforcer les services offerts aux citoyens;
- de soutenir les organismes et initiatives locales;
- de favoriser l'innovation et le partage des ressources;
- d'accroître la participation citoyenne;
- de positionner Rivière-du-Nord comme une communauté dynamique, inclusive, active et durable.

3. Principes directeurs

Les partenariats municipaux devraient être fondés sur six principes :

Collaboration

La Ville recherche des solutions avec ses partenaires plutôt que de travailler en silo.

Réciprocité

Chaque partenariat doit produire une valeur pour la Ville, le partenaire et la collectivité.

Transparence

Les objectifs, responsabilités, contributions et résultats attendus doivent être clairement définis.

Équité et inclusion

Les partenariats doivent contribuer à rendre les services et les possibilités accessibles au plus grand nombre.

Efficacité

Les ressources disponibles doivent être utilisées de façon responsable et complémentaire.

Durabilité

Les partenariats doivent favoriser des résultats durables sur les plans social, économique et environnemental.

4. Les huit grandes priorités de partenariat

Priorité 1 – Vie active, sports et loisirs

Objectif

Créer une communauté où les citoyens de tous les âges peuvent être physiquement actifs, participer à des activités et profiter des espaces municipaux.

Partenaires ciblés

- écoles;
- clubs sportifs;
- organismes de loisirs;
- organismes communautaires;
- groupes de plein air;
- professionnels de la santé;
- associations d'aînés;
- entreprises;
- gouvernements.

Projets possibles

- programmation municipale de vie active;
- activités intergénérationnelles;
- journées sportives;
- développement des sentiers;
- activités hivernales;
- événements communautaires;
- programmes d'initiation aux sports;
- activités gratuites ou à faible coût.

Le programme provincial **Allez-y NB** constitue notamment une piste intéressante puisque les municipalités, organismes communautaires, organismes sportifs et autres partenaires peuvent être admissibles selon les volets du programme.

5. Priorité 2 – Jeunesse, familles et aînés

Objectif

Développer une communauté accueillante pour toutes les générations.

Partenaires

- écoles;
- services de garde;
- organismes jeunesse;
- organismes familiaux;
- associations d'aînés;
- organismes de santé et de services sociaux;
- entreprises;
- bénévoles.

Projets possibles

- conseil jeunesse;
- activités familiales;
- programmation pour les adolescents;
- mentorat;
- activités intergénérationnelles;
- programmes pour aînés;
- lutte contre l'isolement;
- camps et activités estivales;
- soutien aux familles.

6. Priorité 3 – Développement économique

Objectif

Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à l'investissement, à l'emploi et à la croissance des entreprises locales.

Partenaires

- entreprises;
- entrepreneurs;
- organismes de développement économique;
- Chambre de commerce;
- gouvernement provincial;
- gouvernement fédéral;
- établissements d'enseignement;
- organismes touristiques;
- acteurs régionaux.

Projets possibles

- accueil des nouveaux entrepreneurs;
- promotion des commerces locaux;
- programme de mentorat entrepreneurial;
- événements économiques;
- attraction de nouveaux investissements;
- développement touristique;
- mise en valeur des terrains et espaces disponibles;
- stratégie d'attraction de travailleurs et de nouvelles familles.

La Société de développement régional constitue ici un partenaire gouvernemental important puisqu'elle travaille avec les municipalités et organismes communautaires pour soutenir les priorités de développement et offre différents fonds de développement.

7. Priorité 4 – Infrastructures, bâtiments et équipements

Objectif

Accroître la capacité de la Ville à développer, maintenir et optimiser ses infrastructures.

Partenaires

- gouvernements provincial et fédéral;
- municipalités voisines;
- organismes communautaires;
- entreprises;
- institutions;
- organismes sportifs et culturels.

Projets possibles

- partage d'infrastructures;
- rénovation d'installations;
- nouvelles installations sportives;
- espaces communautaires;
- bâtiments multifonctionnels;
- infrastructures liées au logement;
- infrastructures vertes.

Les projets réalisés ailleurs au Nouveau-Brunswick démontrent l'intérêt des partenariats gouvernementaux pour les infrastructures municipales. Par exemple, un projet à Caraquet en 2026 réunit les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la municipalité dans un investissement de près de 4,8 M\$ pour soutenir des infrastructures et le développement résidentiel.

8. Priorité 5 – Mobilité, transport et sécurité

Objectif

Créer un territoire plus sécuritaire et accessible pour les piétons, cyclistes, familles, jeunes et aînés.

Partenaires

- écoles;
- gouvernement provincial;
- organismes de transport;
- groupes cyclistes;
- groupes de marche;
- organismes de santé;
- citoyens;
- entreprises.

Projets

- réseau de sentiers;
- pistes cyclables;
- corridors scolaires sécuritaires;
- transport actif;
- amélioration des intersections;
- éclairage;
- signalisation;
- campagnes de sécurité routière;
- accessibilité universelle.

9. Priorité 6 – Environnement, plein air et développement durable

Objectif

Protéger le territoire tout en développant des possibilités de loisirs, d'éducation et de tourisme durable.

Partenaires

- groupes environnementaux;
- écoles;
- entreprises;
- organismes de plein air;
- gouvernements;
- groupes citoyens;
- organismes touristiques.

Projets

- plantation d'arbres;
- corridors verts;
- nettoyage des espaces naturels;
- sentiers;
- protection des milieux naturels;
- réduction des déchets;
- activités de sensibilisation;
- jardins communautaires;
- lutte contre les changements climatiques.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick a soutenu 173 projets en 2026, dont 29 dans la Péninsule acadienne, ce qui démontre l'existence de possibilités de partenariat et de financement dans ce secteur.

10. Priorité 7 – Culture, patrimoine et identité locale

Objectif

Renforcer l'identité de Rivière-du-Nord et faire de la culture un outil de développement communautaire, touristique et économique.

Partenaires

- artistes;
- organismes culturels;
- écoles;
- organismes patrimoniaux;
- entreprises;
- organismes touristiques;
- citoyens;
- gouvernements.

Projets

- festivals;
- spectacles;
- expositions;
- événements historiques;
- mise en valeur du patrimoine;
- art public;
- activités culturelles jeunesse;
- circuits patrimoniaux;
- projets culturels intergénérationnels.

11. Priorité 8 – Inclusion, participation citoyenne et vitalité communautaire

Objectif

Faire de Rivière-du-Nord une communauté où chaque personne peut participer à la vie municipale et communautaire.

Partenaires

- organismes communautaires;
- organismes d'aide;
- groupes de citoyens;
- organismes pour personnes handicapées;
- groupes représentant les nouveaux arrivants;
- écoles;
- entreprises;
- bénévoles.

Projets

- forum annuel des organismes;
 - budget participatif;
 - consultations citoyennes;
 - programme de bénévolat;
 - activités d'inclusion;
 - événements communautaires;
 - reconnaissance des bénévoles;
 - initiatives de lutte à l'isolement.
-

12. Partenaires gouvernementaux prioritaires

La Ville devrait maintenir une veille permanente des programmes gouvernementaux et établir des relations directes avec les responsables régionaux.

Nouveau-Brunswick

- Société de développement régional;
- Environnement et Gouvernements locaux;
- Tourisme, Patrimoine et Culture;
- Éducation et Développement de la petite enfance;
- Santé;
- Développement social;
- Éducation postsecondaire, Formation et Travail;
- Transports et Infrastructure;
- autres ministères selon les projets.

La page provinciale consacrée aux subventions indique que plusieurs programmes peuvent viser notamment les municipalités, commissions de services régionaux, établissements d'enseignement et organismes sans but lucratif.

Gouvernement fédéral

La Ville devrait également maintenir une veille sur les programmes fédéraux touchant notamment :

- infrastructures;
- logement;
- environnement;
- développement économique;
- culture;
- sport;
- inclusion;
- jeunesse;
- aînés;
- transport actif.

Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada constitue notamment une source importante pour les infrastructures municipales admissibles.

13. Création d'un Comité municipal des partenariats

La Ville pourrait créer un **Comité municipal des partenariats et du développement communautaire**.

Composition possible

- maire ou membre du conseil;
- direction générale;
- responsable du développement communautaire;
- loisirs;
- développement économique;
- travaux publics/infrastructures;
- communications;
- représentants communautaires;
- représentants économiques;
- représentants jeunesse;
- représentants aînés;
- représentants des écoles;
- citoyens.

Mandat

Le comité aurait notamment pour responsabilités :

1. identifier les possibilités de partenariats;
2. établir une banque de partenaires;
3. surveiller les programmes de financement;
4. identifier les projets pouvant être réalisés conjointement;
5. faciliter les introductions entre partenaires;
6. coordonner les demandes de financement;
7. mesurer les résultats;
8. présenter annuellement un bilan au conseil municipal.

14. Banque municipale des partenaires

La Ville devrait créer une base de données comprenant pour chaque partenaire :

Information	Contenu
Organisation	Nom
Secteur	Sport, économie, culture, etc.
Personne-contact	Nom et fonction
Coordonnées	Courriel/téléphone
Expertise	Ce que le partenaire peut offrir
Besoins	Ce qu'il recherche
Projets possibles	Collaboration potentielle
Financement	Programmes pertinents
Niveau de priorité	1, 2 ou 3
Dernier contact	Date
Prochaine action	Étape suivante

Cette banque deviendrait un **outil de gestion municipal permanent**.

15. Méthode de développement d'un partenariat

Chaque nouveau partenariat devrait suivre cinq étapes :

Étape 1 – Identifier

Quel dossier municipal voulons-nous faire progresser?

Étape 2 – Rechercher

Qui possède les ressources, les compétences ou les réseaux nécessaires?

Étape 3 – Rencontrer

Organiser une rencontre exploratoire avec le partenaire.

Étape 4 – Construire

Définir ensemble :

- le projet;
- les responsabilités;
- les contributions;
- le financement;
- l'échéancier;
- les résultats.

Étape 5 – Évaluer

Mesurer les résultats et décider si le partenariat doit être renouvelé, amélioré ou élargi.

16. Échéancier 2026-2031

2026 – Structurer

- créer la banque de partenaires;
- identifier les 25 partenaires prioritaires;
- établir le comité;
- cartographier les programmes de financement;
- rencontrer les principaux partenaires.

2027 – Mobiliser

- lancer les premiers projets communs;
- développer les commandites;
- établir des ententes de collaboration;
- développer les projets intergénérationnels;
- renforcer les partenariats économiques.

2028 – Développer

- augmenter le nombre de projets;
- rechercher des investissements externes;
- développer les infrastructures partagées;
- renforcer les partenariats régionaux.

2029 – Accélérer

- évaluer les résultats;
- investir dans les partenariats les plus performants;
- élargir les collaborations;
- développer de nouveaux projets structurants.

2030 – Consolider

- renouveler les ententes;
- documenter les bonnes pratiques;
- développer de nouvelles sources de financement.

2031 – Évaluer et renouveler

- bilan complet;
- mesure des retombées;
- consultation des partenaires;
- recommandations pour le prochain cycle municipal.

17. Indicateurs de rendement

La Ville pourrait suivre annuellement :

- nombre de partenariats actifs;
- nombre de nouveaux partenaires;
- valeur des contributions financières externes;
- valeur des contributions en nature;
- nombre de projets réalisés en partenariat;
- nombre de demandes de financement déposées;
- taux de réussite des demandes;
- nombre de citoyens touchés;
- nombre de bénévoles mobilisés;
- nombre d'organismes participants;
- nombre d'entreprises participantes;
- nombre d'ententes officielles;
- satisfaction des partenaires;
- retombées économiques estimées.

Indicateur clé

Un indicateur particulièrement intéressant serait :

Ratio de levier des partenariats

Valeur totale du projet ÷ contribution financière de la Ville

Cela permettrait au conseil municipal de voir concrètement comment les partenariats permettent à la Ville d'aller plus loin avec ses ressources.

18. Cible municipale proposée pour 2031

À titre de point de départ, la Ville pourrait viser :

- **25 partenaires stratégiques actifs;**
- **10 nouvelles ententes de collaboration;**
- **15 projets réalisés annuellement avec des partenaires;**
- **une augmentation annuelle des fonds externes obtenus;**
- **au moins un projet intersectoriel majeur par année;**
- **un bilan annuel présenté au conseil municipal.**

Ces cibles devront être ajustées après l'établissement de la situation de référence de 2027.

19. Message stratégique au conseil municipal

La stratégie repose sur une idée simple :

La Ville ne peut pas et ne doit pas tout faire seule.

Les défis municipaux liés au logement, aux infrastructures, à la vitalité économique, à la jeunesse, aux aînés, à la mobilité, à l'environnement, aux loisirs et à la qualité de vie nécessitent de plus en plus des collaborations entre plusieurs acteurs.

Le rôle de la Ville est donc aussi de devenir **un rassembleur, un facilitateur et un catalyseur de projets.**

La réussite de la Stratégie municipale de développement des partenariats sera mesurée non seulement par le nombre d'ententes signées, mais surtout par les résultats obtenus pour la population.

20. Première action recommandée

Dès le début de la mise en œuvre, la Ville devrait réaliser une **cartographie stratégique des partenaires de Rivière-du-Nord**.

Cette cartographie pourrait identifier environ **50 à 75 organisations et personnes clés**, classées selon :

- priorité municipale;
- influence;
- expertise;
- capacité financière;
- capacité de mobilisation;
- intérêt envers Rivière-du-Nord;
- potentiel de partenariat;
- programme de financement associé.

Cette étape permettrait ensuite de bâtir un **plan de sollicitation des partenaires**, avec les personnes à rencontrer, le message à leur présenter, le projet proposé et la contribution recherchée.

Le contexte actuel du Nouveau-Brunswick est favorable à cette approche : le gouvernement provincial prévoit en 2026-2027 **141,1 M\$ pour soutenir les gouvernements locaux**, notamment pour le renouvellement des infrastructures, et plusieurs programmes provinciaux permettent des collaborations avec les municipalités, organismes sans but lucratif et autres partenaires. La Société de développement régional soutient notamment le développement communautaire, les infrastructures, le logement, l'économie rurale et les initiatives communautaires.



PROJET MUNICIPAL

Initiative :

FAMILLE EN ACTION-RIVIÈRE-DU- NORD

Une ville à vivre, une communauté à partager, créons des souvenirs

Gaëtan Thériault, conseiller

Familles, aînés et partenariat

PROJET MUNICIPAL

INITIATIVE : FAMILLE EN ACTION – RIVIÈRE-DU-NORD

Projet soumis au Conseil municipal de Rivière-du-Nord

Durée : 5 ans

Période proposée : 2026 à 2030

Budget municipal : 2 000 \$ par année

Investissement municipal total : 10 000 \$ sur cinq ans

**Responsabilité : Conseil municipal, en collaboration avec
l'administration municipale et les bénévoles/partenaires locaux**

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'initiative « **Famille en action – Rivière-du-Nord** » vise à créer une programmation familiale municipale simple, inclusive, peu coûteuse et accessible à l'ensemble des familles des différentes communautés de Rivière-du-Nord.

Le projet repose sur une idée centrale :

Une petite contribution municipale, bien organisée et soutenue par les bénévoles et les partenaires locaux, peut générer des activités régulières, renforcer les liens entre les familles et contribuer directement à la qualité de vie dans nos communautés.

Avec un budget maximal de **2 000 \$ par année**, la Ville mettrait en place une enveloppe dédiée permettant notamment :

- d'organiser des activités familiales;
- de soutenir des initiatives proposées par les citoyens;
- de favoriser les rencontres intergénérationnelles;
- de faire connaître les ressources et activités locales;
- d'encourager les jeunes et les familles à participer à la vie communautaire;
- de créer des occasions de rassemblement dans les différentes communautés de Rivière-du-Nord.

Le projet est volontairement conçu comme un **programme léger**, afin de limiter les coûts administratifs et de maximiser les retombées pour les citoyens.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis la création de la nouvelle municipalité de Rivière-du-Nord en 2023, le territoire rassemble plusieurs communautés ayant chacune leur histoire, leurs bénévoles, leurs infrastructures et leurs habitudes de rassemblement.

La municipalité affirme également, dans ses communications récentes, l'importance des rassemblements, des activités extérieures, de la participation citoyenne, des bénévoles et de la qualité de vie des familles.

Le projet **Famille en action** vient donc compléter les initiatives municipales existantes plutôt que de les remplacer.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau service municipal lourd.

Il s'agit de créer un **petit fonds d'action familial**, identifiable et récurrent, permettant de transformer des idées simples en activités concrètes.

3. VISION

« Une municipalité où chaque famille trouve sa place, participe à la vie communautaire et peut créer des souvenirs dans sa propre communauté. »

Famille en action veut contribuer à faire de Rivière-du-Nord une municipalité où :

- les familles se connaissent davantage;
 - les enfants ont davantage d'occasions de jouer et de participer;
 - les adolescents peuvent contribuer à l'organisation d'activités;
 - les aînés peuvent transmettre leurs connaissances et leur expérience;
 - les bénévoles sont valorisés;
 - les différentes communautés du territoire peuvent partager leurs initiatives;
 - les citoyens ont une occasion concrète de proposer et de réaliser des projets.
-

4. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectif général

Favoriser la participation des familles à la vie municipale et communautaire de Rivière-du-Nord grâce à une programmation annuelle d'activités accessibles et à un petit fonds destiné aux initiatives citoyennes.

Objectifs spécifiques

1. Organiser au minimum 6 **activités familiales municipales par année.**
 2. Faire participer les différentes communautés du territoire au programme.
 3. Soutenir au minimum 2 **petites initiatives citoyennes par année,** lorsque les demandes répondent aux critères du programme.
 4. Favoriser les activités gratuites ou à très faible coût pour les familles.
 5. Encourager la participation des jeunes et des bénévoles.
 6. Créer au moins une activité intergénérationnelle chaque année.
 7. Évaluer annuellement les résultats du programme.
 8. Maintenir les dépenses municipales à **2 000 \$ maximum par année.**
-

5. PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme sera guidé par six principes.

Accessibilité

Les activités doivent être gratuites ou nécessiter une contribution symbolique.

Proximité

Les activités doivent être réalisées, lorsque possible, dans différentes communautés de Rivière-du-Nord afin que le programme bénéficie à l'ensemble du territoire.

Simplicité

Les activités doivent être faciles à organiser et adaptées aux ressources disponibles.

Participation citoyenne

Les familles et les bénévoles ne sont pas uniquement des participants : ils deviennent des partenaires de réalisation.

Intergénération

Le programme doit favoriser les rencontres entre enfants, parents, adolescents, adultes et aînés.

Responsabilité financière

Chaque activité doit démontrer un rapport raisonnable entre son coût et ses retombées pour les citoyens.

6. COMPOSANTES DE « FAMILLE EN ACTION »

A. Les 4 grands rendez-vous familiaux

Chaque année, la Ville pourrait soutenir quatre rendez-vous :

1. Hiver en famille

Activité extérieure ou intérieure selon les conditions :

- jeux;
- chocolat chaud;
- concours familial;
- randonnée;
- bricolage;
- activité jeunesse.

2. Printemps en famille

Activité axée sur le retour de la belle saison :

- nettoyage communautaire;
- plantation;
- jeux pour enfants;
- activité de sensibilisation environnementale;
- pique-nique familial.

3. Été en famille

Activité estivale :

- jeux extérieurs;
- journée familiale;
- chasse au trésor;
- animation jeunesse;
- activités sportives;
- musique locale.

4. Automne – Famille et communauté

Activité de rassemblement :

- fête d'automne;
 - récolte communautaire;
 - souper ou goûter communautaire;
 - jeux intergénérationnels;
 - activité culturelle ou patrimoniale.
-

7. « PETITES ACTIONS, GRAND IMPACT »

Une partie du budget sera réservée aux petites initiatives proposées par les citoyens.

Exemples :

- activité de jeux de société;
- tournoi familial;
- atelier de bricolage;
- activité cuisine en famille;
- randonnée familiale;
- activité de pêche jeunesse;
- activité de lecture;
- atelier artistique;
- activité intergénérationnelle;
- projet jeunesse;
- petite fête de quartier;
- activité de découverte du patrimoine local.

Une initiative pourrait recevoir une aide maximale de **50 \$**, selon les critères établis par la municipalité.

8. FONDS « FAMILLE EN ACTION »

Le programme créerait une petite enveloppe annuelle clairement identifiée.

Critères d'admissibilité

Pour recevoir un soutien financier, une activité doit :

- être destinée principalement aux familles, aux jeunes ou à plusieurs générations;
- être accessible aux citoyens de Rivière-du-Nord;
- avoir un objectif communautaire;
- respecter les lois, règlements et politiques municipales;
- ne pas être principalement commerciale;
- présenter un budget simple;
- identifier une personne ou un groupe responsable de l'activité.

La Ville pourrait demander un bref rapport après l'activité afin de connaître le nombre approximatif de participants et les résultats obtenus.

9. BUDGET ANNUEL

Enveloppe maximale : 2 000 \$ par année

Poste	Montant annuel
4 activités familiales principales – 250 \$ chacune	1 000 \$
Fonds pour petites initiatives citoyennes	500 \$
Matériel réutilisable et animation	250 \$
Communication et promotion	150 \$
Imprévus / soutien logistique	100 \$
TOTAL ANNUEL	2 000 \$

Budget sur cinq ans

Année	Budget
Année 1	2 000 \$
Année 2	2 000 \$
Année 3	2 000 \$
Année 4	2 000 \$
Année 5	2 000 \$
TOTAL 5 ANS	10 000 \$

Aucune dépense supérieure à l'enveloppe annuelle ne serait engagée sans autorisation du conseil municipal.

10. EFFET DE LEVIER

Le budget municipal de 2 000 \$ ne constitue pas nécessairement la valeur totale du programme.

Le modèle repose sur la combinaison de :

2 000 \$ municipal + bénévolat + infrastructures existantes + contributions de partenaires + dons en biens ou services = programme à valeur communautaire supérieure à l'investissement municipal.

La municipalité pourra notamment rechercher :

- des commandites locales;
- des dons de matériel;
- des prix ou cadeaux offerts par des commerces;
- la collaboration d'organismes communautaires;
- la participation de bénévoles;
- l'utilisation d'infrastructures municipales existantes.

Les contributions externes devront être clairement identifiées et ne devront pas compromettre l'indépendance de la municipalité.

11. RÉPARTITION TERRITORIALE

Afin d'éviter que le programme soit concentré dans une seule communauté, l'administration devra chercher à faire alterner les lieux des activités.

Les communautés concernées sont :

- Bertrand;
- Grande-Anse;
- Maisonnnette;
- Saint-Léolin;
- Poirier;
- Dugas;
- Anse-Bleue.

Le programme ne doit pas nécessairement tenir une activité dans chacune des sept communautés chaque année, compte tenu du budget de 2 000 \$.

Cependant, sur une période de cinq ans, l'objectif sera de favoriser une **présence équilibrée sur l'ensemble du territoire.**

12. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année 1 – Lancement

- Adoption du programme par le conseil.
- Désignation d'une personne responsable au sein de l'administration.
- Création d'un formulaire simple de proposition.
- Première programmation familiale.
- Lancement du Fonds « Petites actions ».
- Premier bilan annuel.

Année 2 – Participation

- Maintien des six activités.
- Augmentation de la participation citoyenne.
- Recrutement de bénévoles.
- Développement de partenariats locaux.

Année 3 – Consolidation

- Évaluation à mi-parcours.
- Identification des activités les plus populaires.
- Ajustement de la programmation.
- Développement d'une activité intergénérationnelle phare.

Année 4 – Rayonnement

- Mise en valeur des bénévoles.
- Promotion des initiatives réalisées.
- Partage des bonnes pratiques entre les différentes communautés.
- Recherche de nouveaux partenaires.

Année 5 – Évaluation et renouvellement

- Bilan complet des cinq années.
 - Évaluation des coûts et retombées.
 - Consultation sommaire des citoyens.
 - Recommandation au conseil concernant la poursuite du programme pour un nouveau cycle de cinq ans.
-

13. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le programme sera évalué avec des indicateurs simples.

Indicateurs annuels

- nombre d'activités réalisées;
- nombre approximatif de participants;
- nombre de familles rejointes;
- nombre de bénévoles impliqués;
- nombre de communautés ayant accueilli une activité;
- nombre de demandes citoyennes reçues;
- nombre d'initiatives financées;
- montant dépensé;
- contributions externes obtenues;
- niveau de satisfaction des participants.

Cibles minimales annuelles

6 activités familiales principales.

2 petites initiatives citoyennes soutenues.

100 participations cumulatives visées au minimum, selon la capacité et la nature des activités.

7 communautés considérées dans la planification territoriale sur l'ensemble du cycle de cinq ans.

14. GOUVERNANCE

Le programme ne nécessite pas la création d'un nouveau service municipal.

Conseil municipal

Le conseil :

- adopte le programme;
- autorise l'enveloppe annuelle;
- reçoit le bilan annuel;
- décide de la reconduction du programme.

Administration municipale

L'administration :

- coordonne le programme;
- reçoit les demandes;
- vérifie leur admissibilité;
- assure le suivi financier;
- coordonne les communications;
- présente un bilan au conseil.

Citoyens et bénévoles

Les citoyens :

- proposent des activités;
 - participent à leur organisation;
 - mobilisent les familles;
 - contribuent bénévolement lorsque possible.
-

15. COMMUNICATION

La Ville utilisera en priorité ses outils de communication existants :

- site Internet;
- journal municipal;
- médias sociaux;
- affichage municipal;
- calendrier municipal;
- réseaux des partenaires communautaires.

Rivière-du-Nord dispose déjà d'un journal municipal régulier et de plateformes municipales permettant de communiquer les activités et nouvelles aux citoyens.

Le programme pourrait avoir une identité visuelle simple :

« Famille en action – Rivière-du-Nord »

«Une ville à vivre, une communauté à partager, créons des souvenirs. »

16. RETOMBÉES ATTENDUES

Pour un investissement de seulement **10 000 \$ sur cinq ans**, la municipalité vise des retombées concrètes :

Pour les familles

- davantage d'occasions de se rencontrer;
- activités accessibles;
- réduction des obstacles financiers à la participation.

Pour les jeunes

- participation;
- bénévolat;
- développement du sentiment d'appartenance;
- occasions de leadership.

Pour les aînés

- participation intergénérationnelle;
- transmission des connaissances;
- implication bénévole.

Pour les communautés

- rassemblements;
- meilleure circulation de l'information;
- collaboration entre organismes et citoyens.

Pour la municipalité

- amélioration de la qualité de vie;
 - participation citoyenne accrue;
 - meilleure visibilité des initiatives locales;
 - programme mesurable à faible coût.
-

17. RISQUES ET MESURES DE CONTRÔLE

Risque : faible participation

Mesure : consulter les citoyens et privilégier les activités simples, gratuites et adaptées aux réalités locales.

Risque : surcharge de travail municipal

Mesure : limiter la programmation à quelques activités structurantes et favoriser le bénévolat et les partenaires.

Risque : concentration des activités dans un secteur

Mesure : planification pluriannuelle des lieux.

Risque : dépassement budgétaire

Mesure : plafond annuel de 2 000 \$ et autorisation préalable pour toute dépense additionnelle.

Risque : dépendance à quelques bénévoles

Mesure : créer progressivement une banque de bénévoles et répartir les responsabilités.

18. FINANCEMENT

Le financement de base du programme serait assuré par une allocation municipale annuelle de :

2 000 \$

pour un engagement initial de :

10 000 \$ sur cinq ans.

La municipalité pourrait accepter des contributions volontaires de partenaires lorsque celles-ci sont compatibles avec ses politiques et règlements.

Toute contribution externe devrait être comptabilisée séparément afin que le conseil puisse connaître le coût réel et la valeur totale du programme.

19. PROPOSITION DE RÉSOLUTION AU CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE RÉSOLUTION : CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Rivière-du-Nord souhaite favoriser la qualité de vie, la participation citoyenne et le dynamisme de ses communautés;

CONSIDÉRANT QUE

les familles constituent un élément essentiel de la vitalité sociale et communautaire de Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE

les activités familiales et intergénérationnelles contribuent au sentiment d'appartenance et au rapprochement des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité souhaite soutenir des initiatives accessibles et réalisables à faible coût;

CONSIDÉRANT QUE

le programme proposé représente un investissement municipal de seulement 2 000 \$ par année, pour un maximum de 10 000 \$ sur cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Rivière-du-Nord :

1. **ADOpte** le programme municipal « Famille en action – Rivière-du-Nord » pour une période initiale de cinq ans;
2. **AUTORISE** une enveloppe budgétaire maximale de **2 000 \$ par année** consacrée à la mise en œuvre du programme;
3. **ÉTABLISSE** à 10 000 \$ le plafond financier municipal prévu pour la période initiale de cinq ans, sous réserve des crédits budgétaires annuels;
4. **MANDATE** l'administration municipale afin de coordonner la mise en œuvre du programme;
5. **AUTORISE** l'administration à solliciter la collaboration de bénévoles, organismes communautaires, entreprises et autres partenaires locaux, conformément aux politiques et règlements municipaux applicables;
6. **DEMANDE** à l'administration de favoriser une répartition équitable des activités dans les différentes communautés de Rivière-du-Nord;
7. **DEMANDE** qu'un bilan annuel du programme soit présenté au conseil municipal;
8. **DEMANDE** qu'une évaluation complète soit réalisée à la fin de la cinquième année afin de déterminer la pertinence de renouveler le programme.

ADOPTÉE / REJETÉE

20. FICHE SYNTHÈSE POUR LES ÉLUS

FAMILLE EN ACTION – RIVIÈRE-DU-NORD

Quoi?

Un programme municipal de petites activités familiales et citoyennes.

Pourquoi?

Créer davantage d'occasions de rassemblement, favoriser la participation et renforcer le sentiment d'appartenance.

Combien?

2 000 \$ par année.

Combien sur cinq ans?

10 000 \$.

Combien d'activités?

Minimum de 6 activités municipales par année + soutien à de petites initiatives citoyennes.

Qui peut participer?

Les familles, enfants, jeunes, adultes, aînés, bénévoles et citoyens de Rivière-du-Nord.

Où?

Dans les différentes communautés du territoire.

Qui coordonne?

L'administration municipale avec l'appui des citoyens, bénévoles et partenaires.

Comment mesurer le succès?

Participation, nombre d'activités, nombre de communautés rejointes, bénévolat, initiatives citoyennes et dépenses.

21. ARGUMENT CENTRAL POUR LA PRÉSENTATION AU CONSEIL

Le projet peut être présenté en une phrase :

« Pour 2 000 \$ par année, Famille en action donne à Rivière-du-Nord un outil concret pour rassembler ses familles, soutenir ses bénévoles et faire vivre ses communautés, sans créer une nouvelle structure municipale coûteuse. »

22. RECOMMANDATION

Il est recommandé au Conseil municipal de Rivière-du-Nord d'adopter l'initiative « **Famille en action – Rivière-du-Nord** » pour une période initiale de cinq ans, avec une enveloppe maximale de **2 000 \$ annuellement**, et de demander à l'administration municipale de préparer la programmation de la première année ainsi qu'un mécanisme simple de demande de soutien aux initiatives citoyennes.

Investissement municipal maximal : **10 000 \$ sur cinq ans.**

Principe : de petites sommes, de grandes rencontres, une communauté plus forte.



Stratégie de rayonnement Familles, Aînés et Nouveaux Résidents

Ville de Rivière-du-Nord

2026-2031

« Rivière-du-Nord, une communauté où les familles, les aînés et nouveaux arrivants peuvent grandir, s'épanouir et participer à la vie collective. »

Gaëtan Thériault, conseiller

Familles, aînés et partenariat

Stratégie de rayonnement Familles, Aînés et Nouveaux Résidents

Ville de Rivière-du-Nord

2026-2031

1. Vision

Faire de Rivière-du-Nord une communauté reconnue comme un milieu accueillant, actif, sécuritaire, inclusif et dynamique où les familles peuvent s'établir, où les aînés peuvent vieillir activement et où les nouveaux résidents sont accueillis et intégrés à la vie communautaire.

2. Mission

La Ville souhaite accroître son rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire en participant activement aux forums, salons, événements, activités communautaires et réseaux susceptibles de rejoindre les familles, les aînés et les personnes qui envisagent de s'établir dans la région.

La stratégie vise également à créer des relations durables avec les organismes communautaires, institutions, entreprises, associations, municipalités et partenaires régionaux.

3. Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Faire connaître Rivière-du-Nord

Promouvoir les avantages de la municipalité comme milieu de vie auprès des familles, des aînés et des personnes souhaitant s'établir dans une communauté accueillante.

Objectif 2 – Attirer de nouvelles familles

Faire connaître les possibilités offertes aux familles en matière de logement, loisirs, sports, plein air, culture, services et vie communautaire.

Objectif 3 – Valoriser les aînés

Positionner Rivière-du-Nord comme une communauté où les aînés peuvent demeurer actifs, autonomes, engagés et socialement connectés.

Objectif 4 – Faciliter l'accueil des nouveaux résidents

Mettre en place une approche structurée d'accueil, d'information et d'intégration des nouveaux résidents.

Objectif 5 – Développer des partenariats

Créer des liens avec les organismes et réseaux qui travaillent auprès des familles, des aînés et des nouveaux arrivants.

Objectif 6 – Accroître la présence de la Ville

Participer à des événements stratégiques permettant à Rivière-du-Nord de rencontrer directement les clientèles ciblées.

Objectif 7 – Faire connaître les possibilités de participation citoyenne

Encourager les nouveaux résidents, familles et aînés à participer à la vie municipale, aux activités communautaires et au bénévolat.

4. Les trois clientèles prioritaires

A. Les familles

La Ville cherchera à rejoindre :

- jeunes familles;
- parents avec enfants;
- familles monoparentales;
- grands-parents;
- jeunes adultes souhaitant s'établir;
- familles provenant d'autres municipalités;
- familles nouvellement arrivées dans la région.

Message

« Rivière-du-Nord, une communauté où les familles peuvent grandir, s'épanouir et participer à la vie collective. »

5. Les aînés

La Ville cherchera à rejoindre :

- personnes de 55 ans et plus;
- retraités;
- aînés actifs;
- proches aidants;
- associations et clubs d'aînés;
- personnes souhaitant demeurer dans leur communauté.

Message

« Rivière-du-Nord, une communauté où il fait bon vieillir actif, autonome et entouré. »

6. Les nouveaux résidents

La stratégie vise également :

- nouveaux propriétaires;
- locataires;
- jeunes travailleurs;
- retraités;
- nouveaux arrivants;
- personnes revenant dans la région;
- entrepreneurs;
- travailleurs à distance.

Message

« Bienvenue à Rivière-du-Nord : une communauté qui vous accueille et vous invite à participer. »

7. Les forums et événements prioritaires

La Ville devrait établir annuellement une liste des événements où une présence municipale est pertinente.

Catégorie 1 – Familles

- salons de la famille;
- événements de la petite enfance;
- festivals familiaux;
- événements sportifs;
- activités jeunesse;
- marchés publics;
- événements communautaires;
- événements scolaires et communautaires;
- journées familiales.

Catégorie 2 – Aînés

- salons des aînés;
- forums sur le vieillissement;
- rencontres des clubs de l'âge d'or;
- événements de retraités;
- activités de santé et mieux-être;
- forums sur les communautés amies des aînés;
- activités de marche et plein air;
- événements de bénévolat.

Catégorie 3 – Nouveaux résidents

- salons de l'emploi;
- forums d'immigration;
- activités d'accueil;
- événements entrepreneuriaux;
- salons de l'habitation;
- événements touristiques;
- événements régionaux.

Catégorie 4 – Rayonnement régional

- festivals;
- événements culturels;

- événements acadiens;
- marchés;
- événements sportifs;
- activités touristiques;
- congrès et rencontres municipales.

8. Le kiosque de promotion de Rivière-du-Nord

La Ville pourrait créer un **kiosque mobile de rayonnement municipal**.

Il serait utilisé lors des événements ciblés.

Contenu

- présentation de Rivière-du-Nord;
- carte de la municipalité;
- photos;
- parcs et espaces verts;
- loisirs;
- activités familiales;
- activités pour aînés;
- services municipaux;
- logement;
- possibilités d'emploi;
- organismes communautaires;
- calendrier d'activités;
- coordonnées municipales;
- code QR vers le site Internet.

Interaction avec les visiteurs

Le kiosque devrait également permettre de recueillir :

- nom et coordonnées, avec consentement;
- intérêts;
- besoins;
- raisons qui pourraient inciter une personne à s'établir dans la municipalité;
- suggestions pour améliorer la qualité de vie.

9. Programme « Bienvenue à Rivière-du-Nord »

Création d'un programme d'accueil des nouveaux résidents.

Chaque nouveau résident pourrait recevoir une trousse comprenant :

Bienvenue à Rivière-du-Nord

- Photo du conseil avec mot du maire;
- présentation de la municipalité;
- services municipaux;
- carte;
- loisirs;
- parcs;
- sentiers;
- activités;
- organismes;
- écoles et services;
- renseignements pour familles;
- renseignements pour aînés;
- bénévolat;
- calendrier municipal;
- coordonnées importantes.

La trousse pourrait également contenir une invitation à participer à une **activité annuelle d'accueil des nouveaux résidents**.

10. Programme « Ambassadeurs de Rivière-du-Nord »

Une initiative intéressante serait de créer un réseau d'**ambassadeurs bénévoles**.

Les ambassadeurs pourraient être :

- familles;
- aînés;
- entrepreneurs;
- bénévoles;
- jeunes;
- nouveaux résidents;
- représentants d'organismes.

Leur rôle serait de parler positivement de Rivière-du-Nord, d'accueillir les nouveaux citoyens et de faire connaître les activités municipales.

11. Partenaires prioritaires

La Ville devrait développer des relations avec :

Familles

- organismes familiaux;
- services à la petite enfance;
- écoles;
- associations sportives;
- organismes jeunesse;
- centres communautaires.

Aînés

- clubs de l'âge d'or;
- associations de retraités;
- organismes de bénévolat;
- résidences;
- organismes de proches aidants;
- organismes communautaires.

Nouveaux résidents

- organismes d'accueil;
- organismes d'immigration;
- employeurs;
- chambres de commerce;
- institutions;
- organismes communautaires.

Rayonnement

- festivals;
- organismes culturels;
- organismes touristiques;
- municipalités voisines;
- réseaux municipaux.

12. Plan d'action 2026-2031

Année	Priorité
2026	Mise en place de la stratégie et création des outils promotionnels
2027	Développement des partenariats familles et aînés
2028	Programme d'accueil des nouveaux résidents
2029	Développement du réseau d'ambassadeurs
2031	Expansion du rayonnement régional
	Évaluation complète et préparation du prochain cycle stratégique

13. Indicateurs de réussite

La Ville pourrait suivre annuellement :

- nombre d'événements auxquels elle participe;
- nombre de familles rencontrées;
- nombre d'aînés rencontrés;
- nombre de nouveaux résidents rejoints;
- nombre de partenaires rencontrés;
- nombre de nouveaux partenariats;
- nombre de trousse d'accueil distribuées;
- nombre de participants aux activités d'accueil;
- nombre de personnes intéressées à s'établir à Rivière-du-Nord;
- nombre de projets découlant des partenariats;
- satisfaction des participants.

14. Rôle du conseiller municipal responsable

Dans le cadre de cette stratégie, le conseiller municipal pourrait :

1. identifier les forums pertinents;
2. représenter la Ville lors de certains événements;
3. rencontrer les organismes;
4. établir des contacts;
5. présenter les possibilités offertes par Rivière-du-Nord;
6. recueillir les besoins des familles et des aînés;
7. transmettre les informations au conseil municipal;
8. effectuer le suivi avec les partenaires;
9. proposer de nouveaux projets;
10. présenter annuellement un bilan de rayonnement.

15. Une cible concrète pour 2027

Je proposerais une première année relativement réaliste :

10 à 15 événements ciblés

20 à 30 nouveaux partenaires rencontrés

100 à 200 citoyens et visiteurs rencontrés directement

1 trousse d'accueil des nouveaux résidents

1 activité annuelle d'accueil

1 consultation familles

1 consultation aînés

1 réseau de partenaires Familles-Aînés

1 rapport annuel de rayonnement au conseil municipal

16. Résultat recherché en 2031

À la fin de la période 2027-2032, Rivière-du-Nord devrait être en mesure de démontrer :

« Nous sommes présents là où se trouvent les familles, les aînés et les personnes susceptibles de devenir de nouveaux résidents. Nous connaissons leurs besoins, nous avons développé des partenariats avec les organismes qui les rejoignent et nous avons mis en place des moyens concrets pour les accueillir et les intégrer à notre communauté. »

C'est cette approche qui permettra de transformer la promotion de la Ville en véritable stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des citoyens.

Rapport du maire :

Rencontre **Serge Cormier** député fédéral

Rencontre **Frédéric Leger**, responsable du volet habitation pour CSR

Rencontre **Alain Lamarre**, consultant en projet d'habitation

Rencontre **Luc Carrier, Habitations NB** pour la résidence la **Maisonnée Mgr DOUCET**

Rencontre **Ministre Chuck Chiasson** pour des discussions de routes

Visite **Festival du Blé d'Inde** Secteur St-Leolin

Visite **Oktoberfest des Acadiens** Secteur Bertrand

Rencontre **Ministre des gouvernements locaux Aaron Kennedy**

Visite Village Historique Acadien (quelques reprises)

Participation a réception avec **délégation économique de l'Ontario francophone**

Participation a l'inauguration du **nouveau bateau de la Garde côtière canadienne**

Participation a quelques annonces de logement a Caraquet

Discussion hebdomadaire (ou presque) avec la Ministre Theriault

Discussion avec plusieurs gens d'affaires pour voir au développement de Rdn

Assignation de dossiers aux conseillers et la **mise en place du plan de travail** pour chacun. (Donner les détails)

Support digne de mention et **félicitations a Sophie Arbour, propriétaire de Fit Garage Asault dans secteur de St-Leolin** qui a pris part a une **compétition mondiale de Course a obstacle (OCR) représentant le Canada dans la catégorie 50 ans et plus.**